

## E1bis Sélection et application des mesures de gestion des risques<sup>1</sup>

Cette fiche aidera les employeurs à se conformer aux exigences de la directive européenne 2004/37 et aux termes des autorisations REACH pour les utilisations des chromates. Travailler avec les chromates peut provoquer le cancer. Cette fiche décrit les bonnes pratiques pour réduire l'exposition. Elle couvre les points qui doivent être suivis pour réduire l'exposition. Il est important de suivre tous les points, ou d'utiliser des mesures tout aussi efficaces. Ce document doit être mis à la disposition de toutes les personnes susceptibles d'être exposées aux chromates sur le lieu de travail afin qu'elles utilisent au mieux les mesures de contrôle disponibles.

### Comprendre vos obligations en tant qu'utilisateur en aval d'une autorisation

Les utilisateurs en aval doivent se conformer aux conditions pertinentes de toute autorisation couvrant leur utilisation d'une substance, seule ou dans un mélange. Ils doivent effectuer les processus utilisant ces substances conformément aux conditions opérationnelles (OC) et aux mesures de gestion des risques (RMM) définies dans les scénarios d'exposition (ES) pertinents et actualisés joints à la Fiche de Données de Sécurité étendue (FDS électronique) de leur fournisseur. Les dangers pour la santé humaine associés aux chromates sont décrits dans la fiche E6 (nouvelle E4bis). Les utilisateurs en aval doivent veiller à ce que l'exposition aux chromates sous forme d'éclaboussures de liquide, d'aérosols ou de brouillards, de gaz ou de poussières soit réduite autant que possible. Cette exigence est conforme à la législation européenne en matière de santé et de sécurité, notamment la directive 2004/37/CE.

Il est recommandé de procéder à un examen systématique pour vérifier que toutes les conditions pertinentes ont été remplies et que les OC et RMM appropriées sont en place et fonctionnent comme prévu. Cet examen doit être achevé et l'utilisateur en aval doit s'assurer que ces exigences ont été respectées avant de procéder à des mesures sur l'environnement ou sur les employés. Le non-respect de cette consigne peut entraîner des niveaux d'exposition élevés inacceptables.

### Confirmez que votre utilisation est couverte par l'autorisation

Les FDS électroniques comprennent des conditions spécifiques d'autorisation applicables aux utilisateurs en aval.

- Vous devez vous assurer que la dernière version de la FDS électronique pour l'autorisation pertinente<sup>2</sup> fournie par votre fournisseur est à votre disposition.
- Votre utilisation du chromate, y compris les définitions détaillées de l'application et des marchés pour votre chaîne d'approvisionnement, doit être compatible avec le champ d'application de l'autorisation sur laquelle vous vous appuyez.
- Vous devez examiner la FDS électronique pour vérifier que toutes les activités impliquant votre utilisation de la substance sont couvertes. Si elles ne le sont pas, contactez votre fournisseur.
- La forme physique de la substance et la concentration maximale de chromate dans le produit doivent être conformes aux informations de la FDS électronique.
- Le tonnage annuel et quotidien de chromate utilisé doit être conforme aux informations de la FDS électronique. Notez que les tonnages dans la FDS électronique se réfèrent à l'ion chromate, pas à la substance.

### Sélectionner et appliquer les OC et RMM

Une explication des OC et RMM est fournie dans le [document d'orientation R13](#) de l'ECHA. Les OC et RMM sont spécifiées pour réduire l'exposition dans l'environnement et/ou sur le lieu de travail. Les FDS électroniques définissent les mesures minimales des OC et RMM qui doivent être mises en place pour chaque activité. Les OC et RMM peuvent être spécifiques à la forme de la substance. Les utilisateurs en aval peuvent sélectionner et appliquer des OC et RMM supplémentaires ou plus strictes, selon le cas.

- Les OC pertinentes peuvent spécifier la durée maximale et la fréquence de l'activité, le lieu et le niveau d'automatisation de l'activité, et des conditions telles que la température ou la pression.
- Les RMM applicables peuvent inclure le niveau de confinement et le type de ventilation et/ou de ventilation locale par aspiration (LEV) et l'équipement de protection individuelle (EPI) à fournir pour une activité spécifique. Elles peuvent définir des exigences pour le traitement de l'air et des eaux usées et la gestion des déchets, y compris l'efficacité de la conception de ces technologies.

Les utilisateurs en aval doivent identifier à partir de l'ES les OC et RMM pertinentes pour les activités qu'ils mènent. Ils doivent vérifier que ces OC et RMM sont en place et fonctionnent comme prévu. Par ex. :

- Les équipements conçus pour évacuer ou traiter les chromates dans l'air ou l'eau doivent être évalués au regard des meilleures pratiques.
- Ces équipements doivent être entretenus et testés régulièrement pour garantir leur efficacité.
- L'efficacité des EPI doit être évaluée.

<sup>1</sup> Les chromates comprennent les substances suivantes : Trioxyde de chrome (S1), tris(chromate) de dichromium (S2), dichromate de potassium (S3), dichromate de sodium (S4), chromate de strontium (S6), octahydroxyde de chromate de pentazinc (S7) et hydroxyoctaoxodizincatedichromate de potassium (S8).

<sup>2</sup> La substance doit être achetée, telle quelle ou dans un mélange, via la chaîne d'approvisionnement du titulaire de l'autorisation.

## E1bis Sélection et application des mesures de gestion des risques<sup>1</sup>

### Sélectionner et appliquer les OC et RMM (suite)

Tous les ES pour les substances à base de chromate supposent que chaque installation utilisatrice en aval a mis en place des systèmes efficaces de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Par ex. :

- L'accès aux zones opérationnelles est limité par des mesures appropriées.
- Des mesures appropriées sont mises en œuvre pour empêcher la contamination croisée de l'équipement et des EPI vers les zones adjacentes.
- Les employés sont informés des risques liés au travail avec des chromates, de la manière sûre de manipuler les chromates et de l'utilisation des RMM.
- Les employés sont correctement formés et équipés pour effectuer leurs tâches, et pour cesser ces tâches en toute sécurité si nécessaire.
- Une supervision adéquate est disponible à tout moment.

Lorsqu'ils procèdent à l'examen des OC et RMM pour une substance autorisée (c'est-à-dire que l'élimination ou la substitution n'est pas possible), les utilisateurs en aval doivent tenir compte des exigences générales visant à réduire l'exposition autant que possible par les moyens suivants :

- Conception des processus de travail.
- Évacuation des chromates à la source, tout en minimisant les rejets dans l'environnement.
- Application de procédures et de méthodes de travail appropriées.
- Utilisation de mesures de protection individuelle, y compris des équipement de protection individuelle (EPI).

La ou les RMM doivent être sélectionnées en fonction de l'efficacité attendue lorsque la RMM fonctionne correctement et comme prévu.

La sélection des RMM doit être validée par la surveillance. Les exigences en matière de surveillance de l'exposition des employés et de l'environnement sont décrites dans les fiches E2bis et E3bis.

### Utilisation d'EPI pour réduire l'exposition aux produits chimiques sur le lieu de travail

Les EPI sont des dispositifs portés par les employés pour les protéger individuellement contre l'exposition à des substances dangereuses, par inhalation ou par contact avec la peau et les yeux. Les EPI peuvent constituer une mesure importante pour contrôler/réduire l'exposition des employés en cas d'exposition potentielle des yeux, de la peau ou par inhalation aux chromates.

Un EPI adéquat doit être porté à chaque fois qu'une exposition intentionnelle ou accidentelle aux chromates est possible et, au minimum, lorsque l'utilisation de l'EPI est recommandée dans la FDS. Les exigences en matière d'EPI dépendent de la nature des activités ou des tâches et les exigences doivent être déterminées sur la base d'une évaluation des risques couplée à des données de surveillance. Comme indiqué ci-dessus, l'EPI est le dernier niveau de contrôle contre les substances dangereuses et doit être choisi une fois que les contrôles de conception, d'ingénierie et administratifs disponibles pour obtenir un système de travail sûr sont en place.

Les spécifications relatives aux EPI à porter pour chaque activité ou tâche sont énoncées dans la fiche des séries A-D, qui décrivent les RMM applicables à toute activité.

En outre, les utilisateurs en aval doivent s'assurer que :

- Toutes les personnes susceptibles d'entrer en contact avec les chromates reçoivent des instructions sur l'utilisation des EPI.
- L'équipement de protection respiratoire (EPR) doivent être correctement ajustés et testés par une personne compétente.
- Les EPI doivent être utilisés conformément aux procédures standard d'utilisation et d'entretien.
- Une bonne hygiène professionnelle est en place pour éviter la contamination croisée des EPI avec les chromates.
- Les EPI sont régulièrement nettoyés, entretenus et/ou remplacés pour garantir leur efficacité.
- Les conseils de sélection et d'utilisation des EPI figurant dans la FDS sont toujours suivis.

<sup>1</sup> Les chromates comprennent les substances suivantes : Trioxyde de chrome (S1), tris(chromate) de dichromium (S2), dichromate de potassium (S3), dichromate de sodium (S4), chromate de strontium (S6), octahydroxyde de chromate de pentazinc (S7) et hydroxyoctaoxodizincatedichromate de potassium (S8).

## E1bis Sélection et application des mesures de gestion des risques<sup>1</sup>

### Protection des voies respiratoires

Les chromates peuvent causer le cancer lorsqu'ils sont inhalés ou ingérés. Différents masques/filtres offrent différents niveaux de protection contre l'exposition. Le choix du respirateur pour chaque tâche doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, en tenant compte des autres mesures de gestion des risques en place.

- Un appareil respiratoire à adduction d'air ou à purification d'air correctement ajusté et conforme à une norme approuvée est généralement approprié lorsque le potentiel d'exposition aux poussières/poudres de chromate ou aux brouillards/aérosols est élevé.
- Un demi-masque ou un masque complet correctement ajusté avec un filtre à particules P3 (parfois également appelé « masque à filtre P3 ») est généralement recommandé lorsque le risque d'exposition aux poussières/poudres de chromate ou aux aérosols/brouillards est faible.
- Aucune protection respiratoire peut être nécessaire dans le cas où l'exposition aux chromates est peu probable.

Les autorités nationales déterminent le niveau de protection attribué à un masque ou à un filtre particulier, ce qui doit être confirmé localement (voir EN 529). Un masque en papier n'est pas suffisant lorsqu'un filtre à particules P3 est spécifié.

### Lunettes de protection

Certains chromates sont corrosifs. Des lunettes de protection sont nécessaires lorsqu'un contact avec les yeux est possible.

Des lunettes de sécurité bien ajustées et conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition à des éclaboussures de liquide, des brouillards, des gaz ou des poussières.

Des écrans faciaux sont requis lorsque la protection de la peau du visage est nécessaire. Ils ne peuvent être utilisés qu'en conjonction avec une protection oculaire. L'écran facial ne remplace pas les lunettes de sécurité ou les lunettes à coques.

### Directives et normes applicables

La directive 89/656/CEE fournit des exigences minimales pour les EPI utilisés par les employés sur le lieu de travail.

La directive 89/686/CEE fournit des exigences pour la conception, la fabrication et la fourniture d'EPI.

Les États membres de l'UE transposent ces directives dans le droit du travail. Des exigences nationales pour les EPI peuvent s'appliquer, telles que la UK\_HSE HSG53, l'INRS français ed6106.

EN529 :2006 Équipement de protection respiratoire.

La plupart des EPI sont fabriqués conformément à la norme pertinente. Par conséquent, presque tous les EPI utilisés au travail sont marqués selon les règles de codage des normes EN pertinentes.

### Gants de protection

Les chromates sont sensibilisants et certains sont corrosifs. Des gants ou des gantelets imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent être portés en permanence pour éviter tout contact avec la peau lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. La FDS électronique peut indiquer le temps de percée du produit. Les fabricants de gants peuvent également confirmer un temps de passage adéquat (>1 heure) pour le Cr(VI). Les matériaux appropriés pour les gants peuvent inclure : le caoutchouc butyle (IIR) ; le caoutchouc fluoré ; le polychloroprène ; le chlorure de polyvinyle.

Les gants doivent être changés immédiatement après une contamination par le chromate et éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

### Vêtements/chaussures résistant aux acides

Les chromates sont corrosifs et sensibilisants. Les EPI tels qu'une combinaison ou des chaussures de protection résistant aux produits chimiques pour éviter tout contact avec la peau sont spécifiés en fonction du potentiel d'exposition associé à la tâche effectuée.

<sup>1</sup> Les chromates comprennent les substances suivantes : Trioxyde de chrome (S1), tris(chromate) de dichromium (S2), dichromate de potassium (S3), dichromate de sodium (S4), chromate de strontium (S6), octahydroxyde de chromate de pentazinc (S7) et hydroxyoctaoxydizincatedichromate de potassium (S8).